

Laboratoire de sécurité des
aliments, site de Maisons-Alfort

A l'attention de
DDCSPP du HAUT-RHIN
cité administrative
3 rue Fleischhauer
68026 COLMAR CEDEX

Mr GERBIER Guillaume

Unité ou équipe : ET2M
Téléphone direct : 01 49 77 27 12
Fax direct : 01 49 77 26 50

Laboratoire National de Référence "Eléments traces métalliques dans les
denrées alimentaires d'origine animale"

DEMANDE

Référence demande ANSES : 2016/5518
Référence demande client : 2016 GG 06 - 2016 GG 07 - 2016 GG 08
Motif de la demande : Analyse lait de vache (suspicion de contamination en titane)

Nombre d'échantillons analysés : 3
Date de réception des échantillons : 01/07/2016
Analyses demandées : Titane, plomb et cadmium

Informations complémentaires :

RESULTATS

Méthode d'analyse : Méthode Anses ET2M LSA-INS-0086 (Méthode
interne Anses Maisons-Alfort CIME 11 - Technique
d'analyse par spectrométrie de masse couplée à un
plasma induit - ICP-MS)

Date de début d'analyse : 05/07/2016

Résultats exprimés en mg/kg

N° éch ANSES	N° éch Client	Nature de l'échantillon	Résultats exprimés en mg/kg		
			Titane	Plomb	Cadmium
16 ET2M 287	2016 GG 06	Lait entier de vache	< LD (0,0100)	≥ LD (0,0005) et < LQ (0,0010)	≥ LD (0,0001) et < LQ (0,0002)
16 ET2M 288	2016 GG 07	Lait entier de vache	< LD (0,0100)	≥ LD (0,0005) et < LQ (0,0010)	≥ LD (0,0001) et < LQ (0,0002)
16 ET2M 289	2016 GG 08	Lait entier de vache	< LD (0,0100)	0,0010 ± 0,0003	≥ LD (0,0001) et < LQ (0,0002)

Observation(s) :

Ce rapport a été édité à Maisons-Alfort, le 06/07/2016

Validé par : Rachida CHEKRI
Responsable LNR "Eléments traces métalliques dans les denrées alimentaires
d'origine animale"

ATTENTION à l'adresse de livraison des échantillons : 22, rue Pierre et Marie Curie - 94704 MAISONS-ALFORT cedex

Copie à : DGAL

Les résultats de ce rapport d'analyses ne concernent que les objets soumis à l'analyse. La reproduction de ce rapport d'analyses n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le logo cofrac réduit.

Il comporte 0 annexe(s)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU HAUT-RHIN

Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations

Département Protection des Populations

Service Santé et Protection Animales et
Environnement

RAPPORT DE PRELEVEMENT

Références réglementaires :

- Code rural et de la pêche maritime

Nous, soussigné, Guillaume GERBIER, chef du service Santé et Protection animales et environnement agissant sous l'autorité du directeur de la cohésion sociale et de la protection des populations du Haut-Rhin

nous sommes présenté le 30 juin 2016 à 8 heures 30 à 2 rue de Cernay à RODEREN

nous avons été reçu par M. WOLFERSPERGER Pascal, gérant, à qui nous avons justifié de notre qualité et indiqué l'objet de notre enquête

avons prélevé trois échantillons individuels de lait de vache selon les modalités suivantes :

N° d'ordre	Identification de l'animal	Dénomination	Lieu précis du prélèvement	Taille du prélèvement	Modalités de prélèvement
166m18) 2016 GG 06	FR6868 52 2424	Lait entier de vache	Salle de traite	1 litre	Traite par individuel
166m 288) 2016 GG 07	FR6868 49 5932	Lait entier de vache	Salle de traite	1 litre	Traite par individuel
166m 289) 2016 GG 08	FR6868 51 0454	Lait entier de vache	Salle de traite	1 litre	Traite par individuel

Clos le 30 juin 2016 à

08 heures 42

Col. 2016 / 5518 m
reg. 6 215716
ech n° 16 6m 288
288
289

Signature de l'auteur du rapport

G GERBIER

Signature de l'intéressé

P WOLFERSPERGER

ANSES
Garde des moyens logistiques

01 JUL. 2016

Sous réserve de contrôle qualitatif et quantitatif
au déballage, nous nous réservons le droit
de poser réclamation sous 5 jours par LRAR

Cité administrative – Bât. C - 3 rue Fleischhauer – 68026 COLMAR CEDEX – ☎ 03 89 24 82 00 – 📠 03 89 24 82 01 – 📧 ddcsp@haut-rhin.gouv.fr

Pour toutes autres informations, consulter aussi 3939 allo service public (0.15 €/mn) et www.haut-rhin.gouv.fr

La DDCSPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en pied de page de ce document.